

# **Concertation continue sur le Document stratégique de Façade :**

## **La planification thématique du DSF : (l'éolien en mer, les zones de protection forte, l'aquacole, les granulats marins)**

# Répartition de la parole/Sommaire

- Introduction de M.Canteri
- Retour sur le webinaire du 10 mars dernier
- Mot des garantes de la CNDP
- **Questions/réponses**
- Intervention sur les granulats marins
- **Questions/réponses**
- Intervention sur la planification aquacole
- **Questions/réponses**
- Intervention sur les zones de protection forte
- **Questions/réponses**
- Intervention DREAL Normandie et RTE sur la planification énergétique de l'éolien en mer
- **Questions/réponses**
- Conclusion



---

## Introduction de M.Canteri

---

# Retour sur le webinaire 10 mars

- 1. Rappel du calendrier des webinaires façade**
- 2. Présentation général du DSF**
- 3. Le volet stratégique**
- 4. Déroulement de la mise à jour de la SFM**
- 5. Présentation de la pêche Normande et des Hauts-de-France**



---

## Mot des garantes

---



# Le mot des garantes



Carmen BOULEY DE SANTIAGO  
Marie-Claire EUSTACHE

[carmen.bouley-de-santiago@garant-cndp.fr](mailto:carmen.bouley-de-santiago@garant-cndp.fr)  
[marie-claire.eustache@garant-cndp.fr](mailto:marie-claire.eustache@garant-cndp.fr)

# Les 6 principes de la CNDP



## INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



## NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



## TRANSPARENCE

Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable de projet



## ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitatives



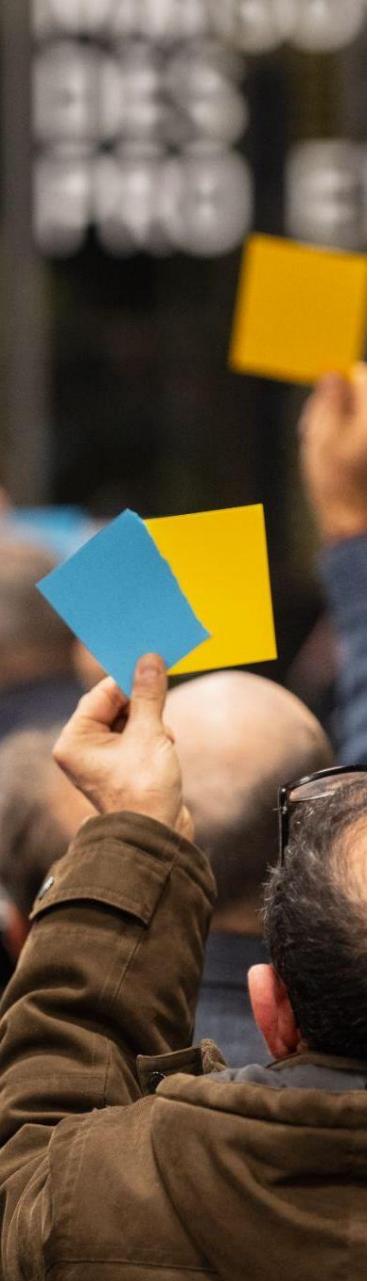
## ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



## INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics



# Le rôle des garantes de la concertation continue

- **Veillent à la qualité de l'information et à la participation** du public durant la concertation continue, de la fin du débat à la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) avant adoption du document stratégique de façade.
- **S'assurent que :**
  - le continuum de la concertation est bien respecté
  - les recommandations du débat et les engagements du maître d'ouvrage soient bien prises en compte ;
  - les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies
  - le responsable du projet apporte des réponses
  - les évolutions du projet soient transmises, puis fassent l'objet d'échange.



# « La mer en débat », un débat public inédit

- **Déployé en 4 débats publics simultanés pendant 5 mois, de novembre 2023 – avril 2024** et organisé par la Commission Nationale du débat public (CNDP) suite à la saisine de l'Etat et de RTE
- **Quelques chiffres :** 375 évènements, plus de 21 000 participants, plus de 20 000 contributions écrites et plus de 4 000 arguments et propos différents
- **Les objectifs nationaux posés :** le développement durable des activités, 45 GW d'éolien en mer en 2050, 5% de zones de protection forte (ZPF) en 2030
- Puis, à l'issue du débat et du compte-rendu de la CNDP, 5 mois de concertation entre l'Etat et les acteurs via les conseils maritimes de façades avant le démarrage de **la concertation continue en décembre 2024**, jusqu'à la PPVE fin avril



# Les recommandations du débat sur la façade

## Une mobilisation importante sur la façade :

- + 100 rencontres territorialisées organisées
- + 5 000 participants

## 3 grands enjeux se dégagent :

- 1 Comment atteindre le bon état écologique de la mer ?
  - 2 Quel développement de l'éolien en mer sur la façade ?
  - 3 Quelle vision intégrée des activités maritimes et littorales ?
- 

### 1- Comment atteindre le bon état écologique de la mer ?

- La connaissance des milieux a été questionnée
- La lutte contre les pollutions soulevée
- Des activités susceptibles d'impacter l'atteinte du bon état écologique de la mer ciblées
- Des propositions sur la gestion des espaces protégés (AMP – ZPF) formulées



## 2 - Quel développement de l'éolien en mer sur la façade ?

- Une opportunité souvent débattue
- Les conditions à son développement
- Les impacts de l'éolien en mer
- Les alternatives à l'éolien en mer

## 3 - Quelle vision intégrée des activités maritimes et littorales ?

- Le changement climatique - constat et solutions apportées
- Les enjeux pour la décarbonation des ports et des flottes
- La prise en compte de l'activité d'extraction de granulats
- La préservation de l'activité touristique

**Le débat a été plus marqué sur certaines zones de la façade**

- Au nord de la Seine-Maritime
- Dans le golfe normand-breton
- Dans le Parc Naturel de la Côte d'Opale

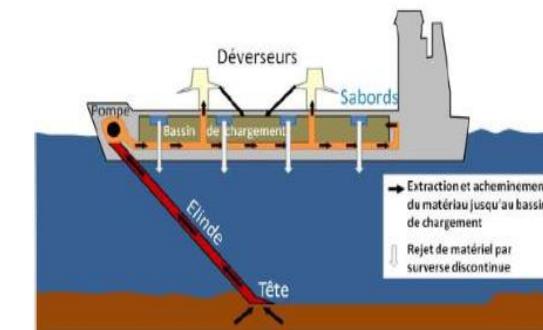
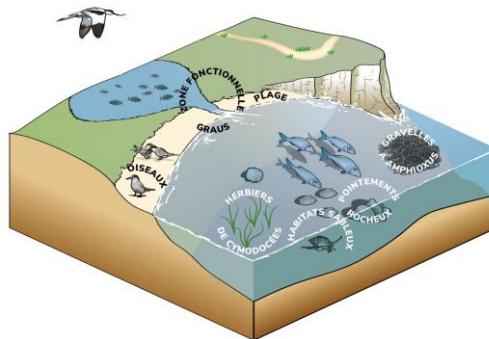


## Temps d'échanges : Questions/réponses

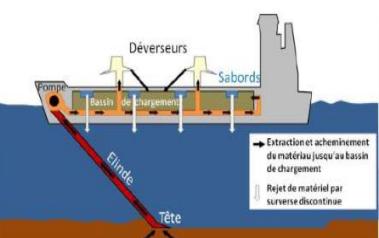
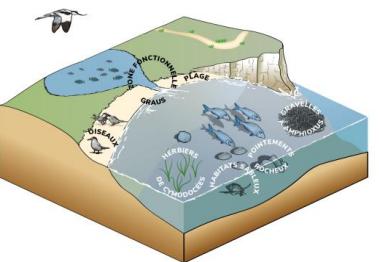
---

## Annexe 9 : la planification thématique du DSF

---



# Introduction : la planification thématique du DSF



La façade MEMN: ambition de relever les défis du développement durable de son territoire via :

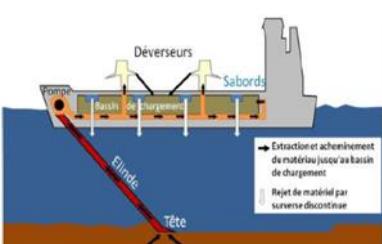
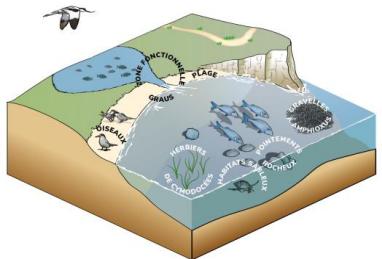
- La transition écologique,
- la transition énergétique à son échelle,
- et le renforcement de la souveraineté, grâce à des démarches de planification engagées au sein du document stratégique de façade.

Cette planification doit porter une vision stratégique et ensemblier des enjeux socio-économiques et environnementaux, mais aussi donner de la visibilité à tous les acteurs du monde maritime ainsi qu'aux citoyens.

# Introduction : la planification thématique du DSF

La vision globale de la planification de la façade est complétée par les thématiques suivantes :

- Planification énergétique de l'éolien en mer
- Planification écologique des zones de protection forte
- Planification aquacole
- Document d'orientation pour une gestion durable des granulats marins (DOGGM).



---

# **Document d'orientation pour une gestion durable des granulats marins (DOGGM).**

---

# C'est quoi des granulats marins ?

- Sables et graviers qui proviennent de l'exploitation et du traitement de gisements marins.
- La majeure partie des granulats est utilisée pour les travaux d'infrastructures.



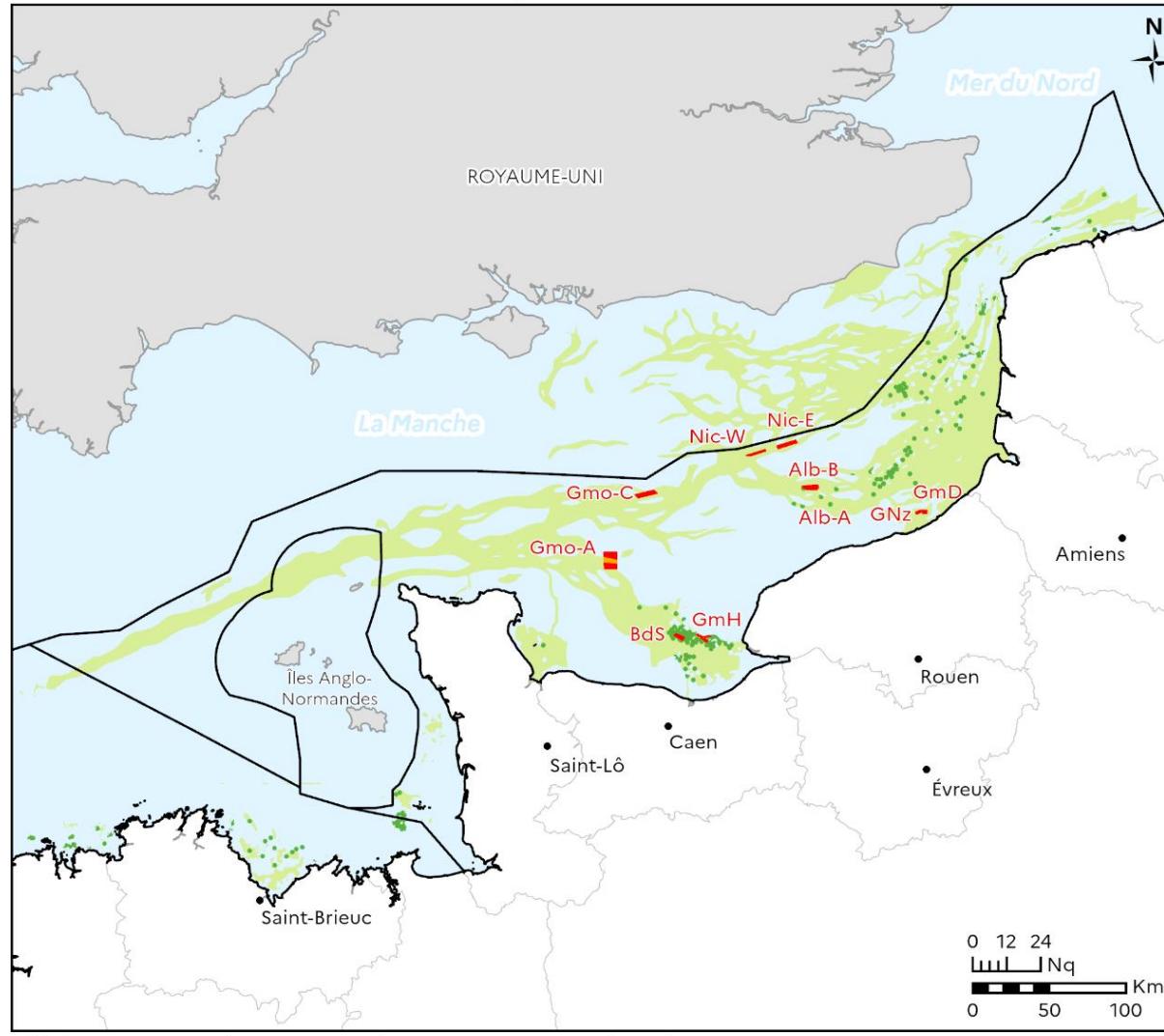
*Plateforme d'accueil de l'éolien SIEMENS GAMESA, Le Havre*

# Le document d'orientation pour une gestion durable des granulats marins (DOGGM)

- Gestion durable des projets d'exploration et d'exploitation des granulats marins à l'échelle de la façade maritime MEMN
- Conciliation des aspects environnementaux et socio-économiques

# Etat des lieux des granulats marins en façade MEMN

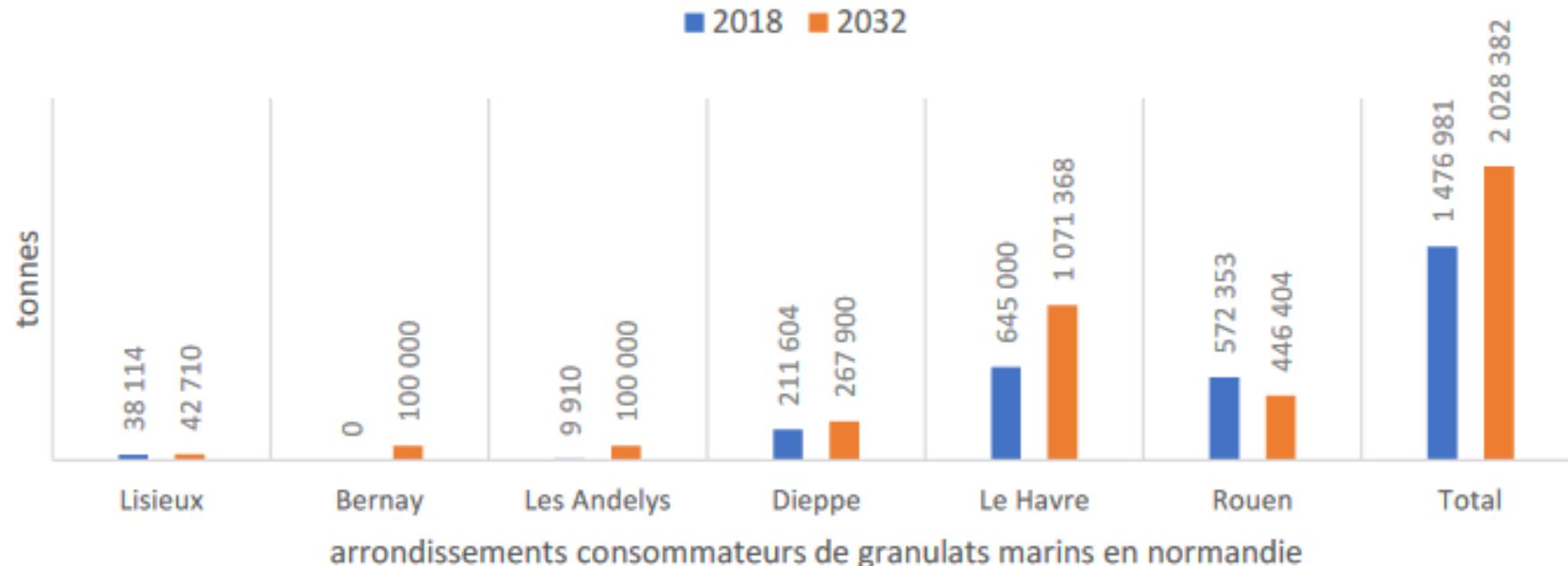
Concessions et ressources d'extraction de granulats marins



- Façade maritime
- Concessions de granulats marins
  - Concession autorisée - Extraction
  - Concession non exploitée ou exclue
- Potentiel et ressources
  - Zones d'intérêt (potentiel extractif) granulats marins
  - Ressources granulats marins (sables, graviers)

# Objectif de capacité de production de granulats marins

## Evolution de la consommation de granulats marins en Normandie de 2018 à 2032





## Temps d'échanges : Questions/réponses

---

# Planification aquacole

---

# Introduction

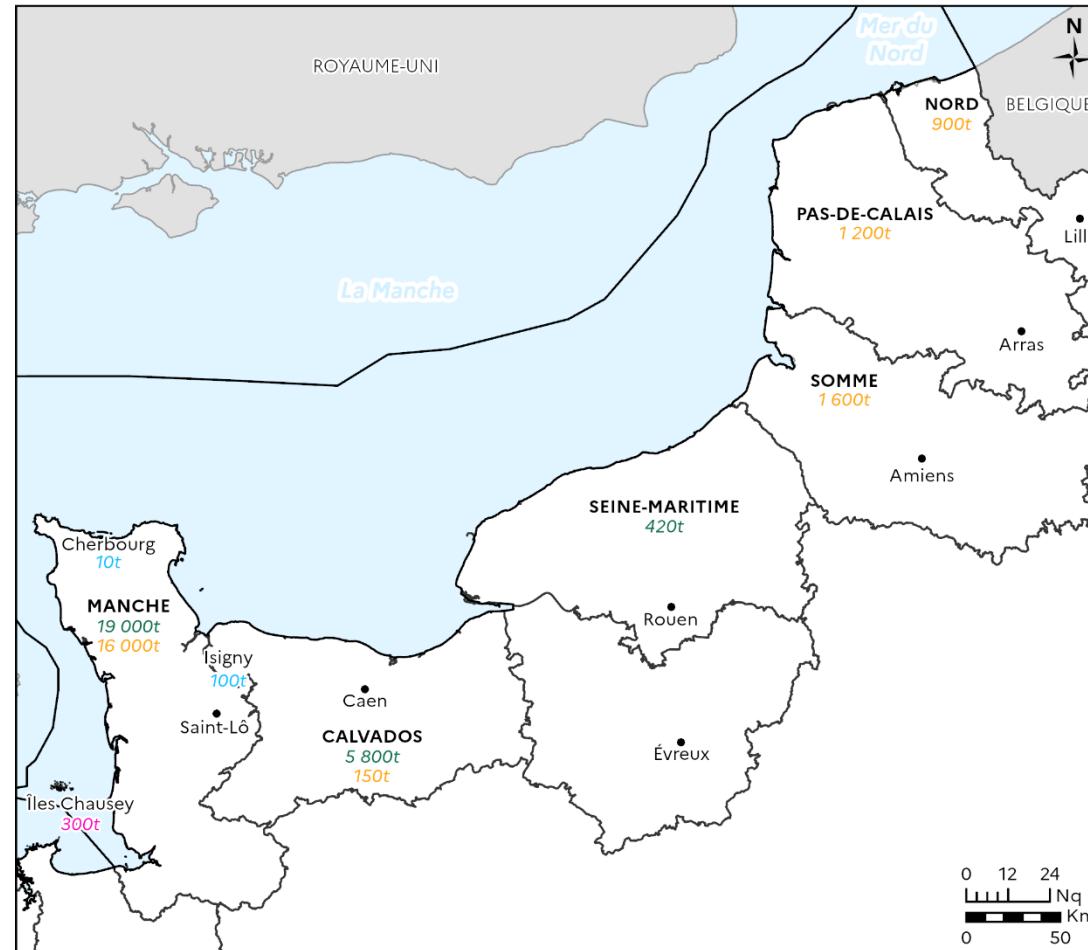
- La consommation de produits aquacoles a fortement augmenté durant les 30 dernières années en France.
- La production nationale ne couvre que  $\frac{1}{4}$  des besoins.
- 80% de l'aquaculture française, est orientée vers la conchyliculture. Elle évolue et se diversifie depuis plusieurs années, dans un contexte de changement climatique.



# Aquaculture sur la façade MEMN

- La région conchylicole Normandie Hauts de France (2020):
  - 300 entreprises conchyliques pour 1 375 emplois ETP,
  - 16% des emplois conchyliques et 16% du CA nationaux.
  - 120 millions d'euros de chiffre d'affaires conchylicole de la façade MEMN, pour une valeur ajoutée de 66 millions d'euros (64% par l'ostréiculture).
- La pisciculture marine est représentée par 6 entreprises, qui génèrent 31% du CA total national (24,8 millions d'euros).

Régions aquacoles



Réalisation : Cerema Normandie Centre - Date : 08/2024 - Sources : DIRM MEMN, Cerema, Shom

Limite de façade maritime

Huitres marchandes en 2023

Moules

Coques et palourdes

Saumons et truites de mer en 2024

# Objectifs de la planification aquacole

## A) Recenser les activités existantes, en mer et sur le littoral

*L'Annexe 9 du DSF superpose plusieurs informations existantes :*

- Activités existantes (cadastre aquacole sur le domaine public maritime et emplacement des systèmes à terre).
- Réglementation (Schéma des Structures départemental : capacité de support, espèces, etc).
- Aspect sanitaire (Atlas Sanitaire des Coquillages).

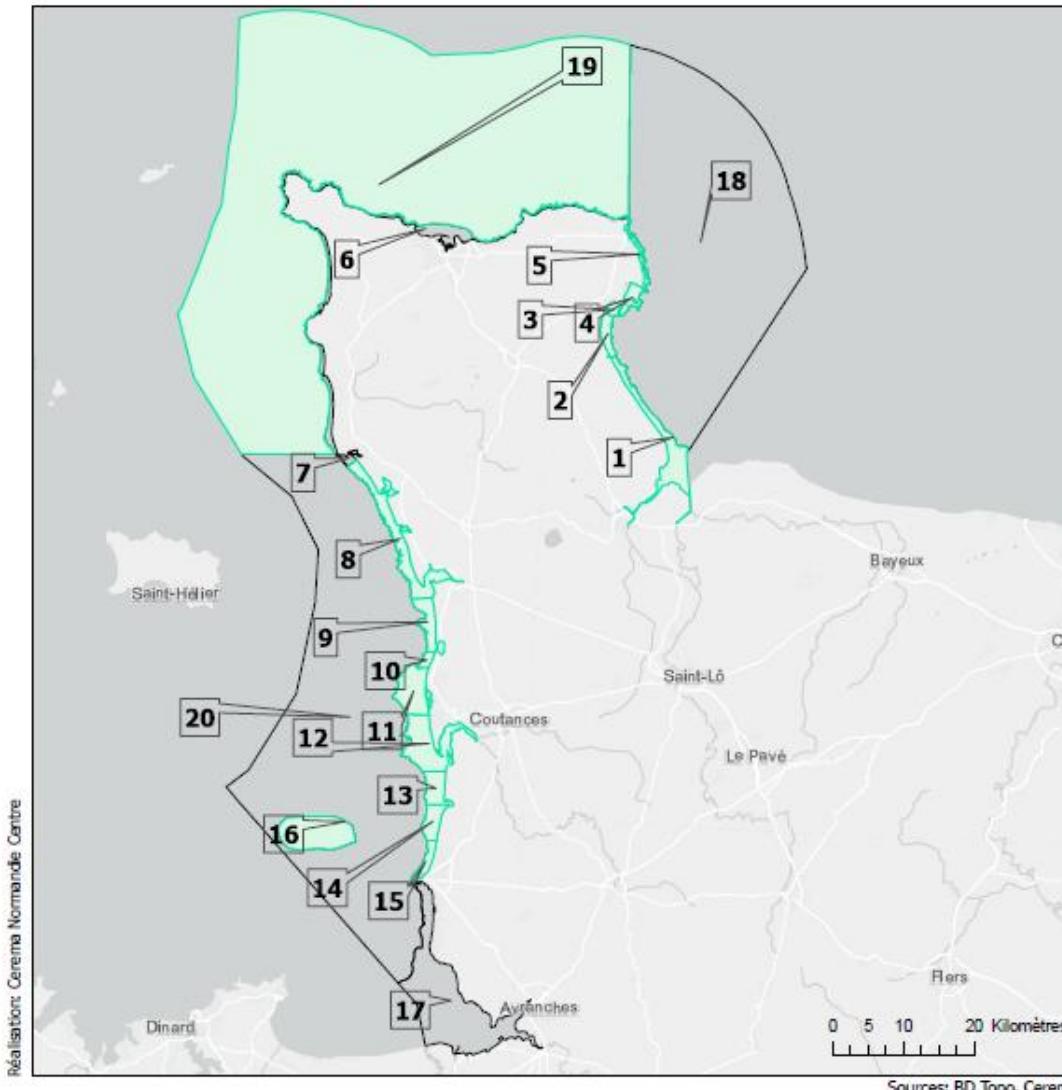
## B) Identifier les perspectives de développement

Révision prévue des Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture (SRDAM) en intégrant des critères écologiques, économiques, réglementaires et sociétaux.

-> *Travaux nationaux qui débutent en 2025.*



# Digitalisation des Schémas des structures – Bassins de production conchylicoles



## Statut du bassin de production

Non exploité

Limite départementale

Exploité

## Désignation des bassins de production

### Numéro Nom

19	Large Côte Nord Manche
17	Baie du Mont Saint Michel
16	Archipel des îles Chausey
14	Havre de la Vanlée
10	Anneville sur Mer
11	Gouville-sur-mer Blainville-sur-mer
7	Nord Ouest Cotentin

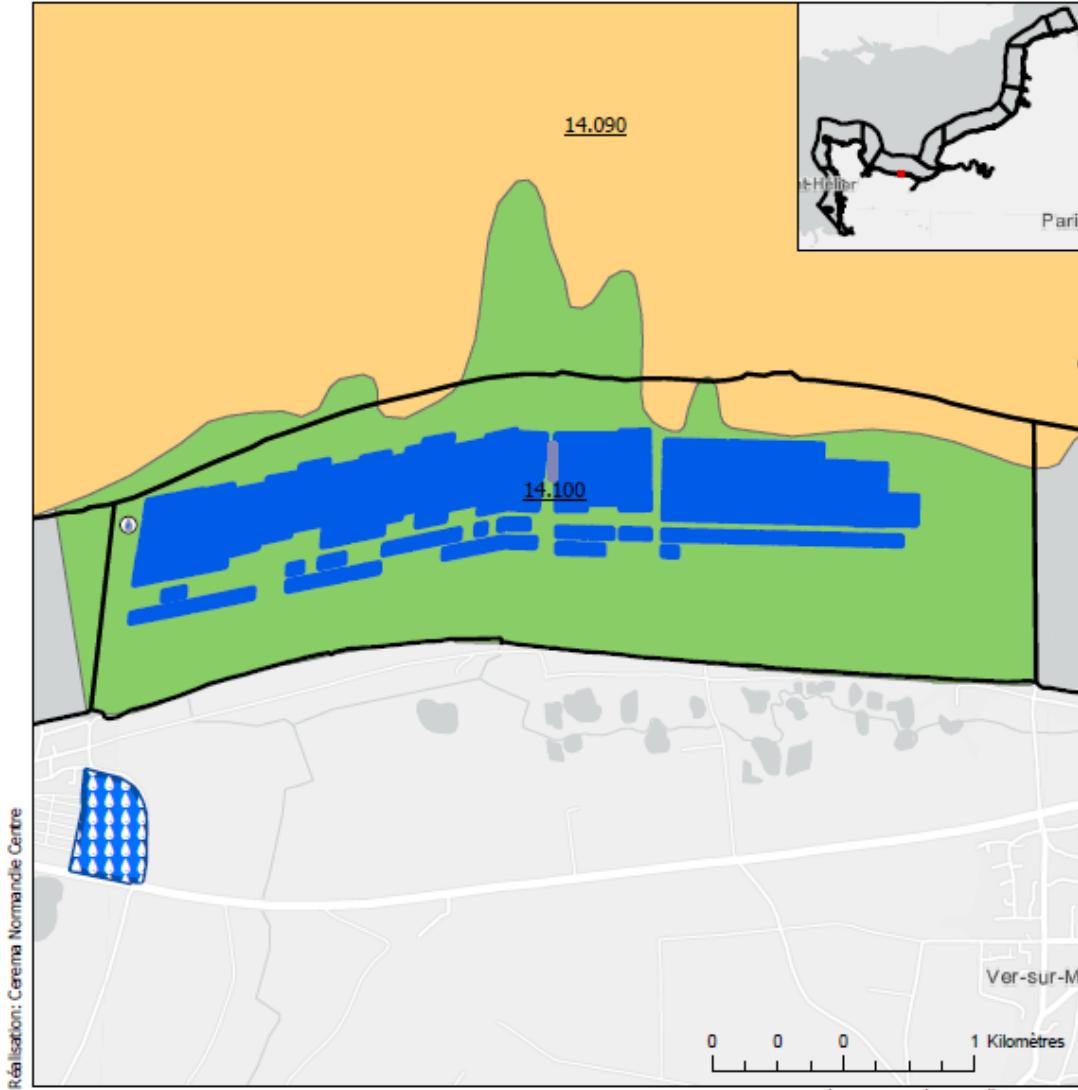
### Numéro Nom

20	Large Côte Ouest Manche
1	Utah Beach
2	Lestre-Morsalines
3	Cul de Loup
4	Baie de Saire
5	Nord-Est Cotentin
18	Large Côte Est Cotentin

### Numéro Nom

6	Nord Cotentin
8	Côte des Isles
9	Pirou
12	Pointe d'Agon
13	Annoville-Lingreville
15	Coudeville - Bréville - Donville

## Exemple : Bassin de production et zone sanitaire de Meuvaines – Ver sur mer



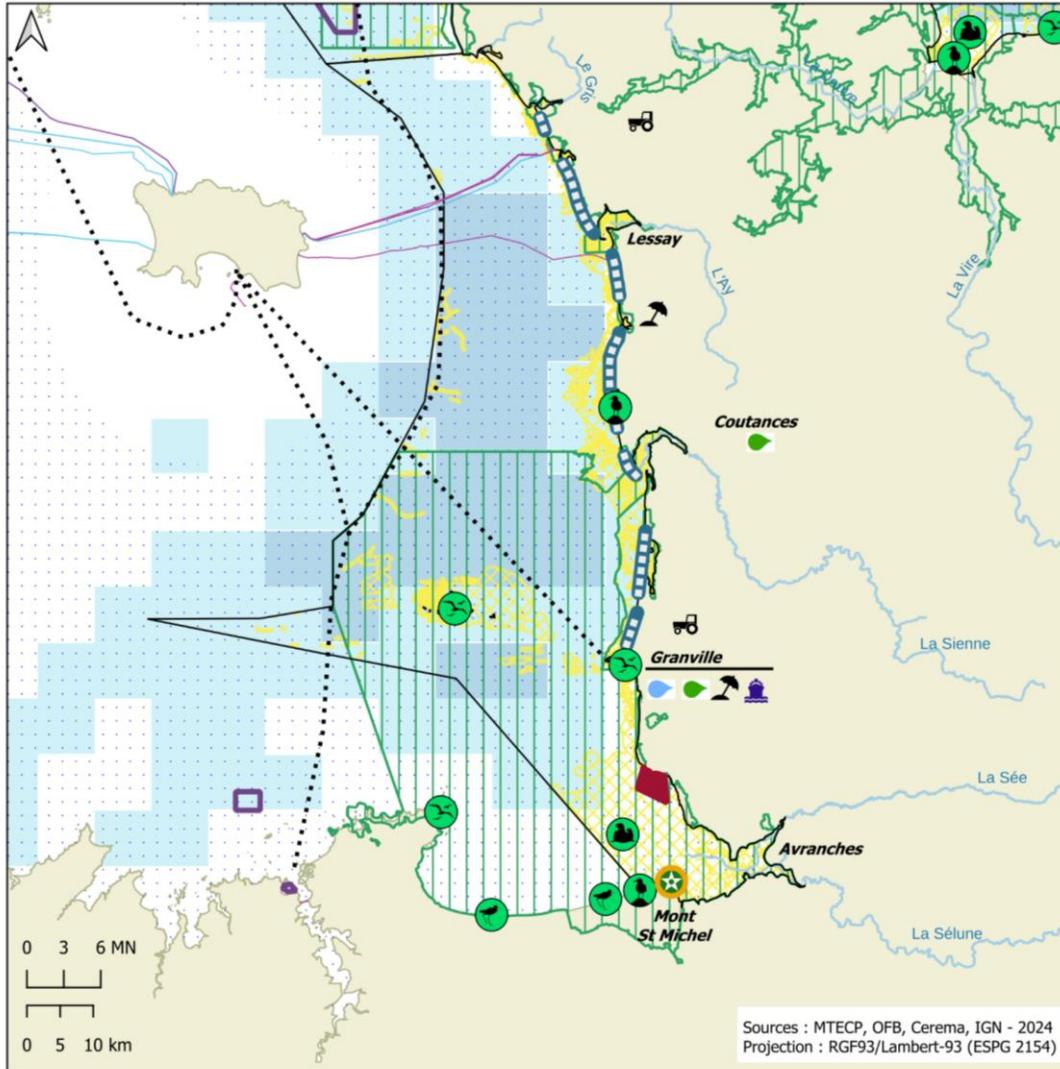
- Prise d'eau aquacole
- Accès à l'estran
- Piscicultures marines
- Bases conchyliocoles
- Emprise des schémas des structures
- Limites départementales

- Cadastre aquacole: espèce élevée
- Moules
  - Moules (naissains)
  - Algues
  - Crustacés
  - Divers
  - Huitres/ Moules
  - Mollusques
  - N.C
  - Poissons

- Classement sanitaire des coquillages du Groupe 3 (bivalves non fouisseurs)\*
- A, B ou C
  - EO
  - I
  - NC

\* se reporter à la nomenclature de l'atlas sanitaire des coquillages pour les modalités de pêche, récolte et commercialisation des coquillages selon l'appartenance à la classe <https://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/fr/classements-sanitaires>

## Annexe 8 secteur 7 : Ouest Cotentin Baie du Mont Saint Michel



Ce secteur du DSF est une zone à vocation conchylicole importante.

- Port de débarquement pour la pêche
- Recherche et développement du secteur public, formation
- Construction navale
- Agriculture
- Activités de tourisme et de loisirs
- Pôle touristique majeur
- Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation
- Colonies de phoques et zones d'alimentation
- Nidification de limicoles
- Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau
- Câble électrique sous-marin
- Câble téléphonique sous-marin
- Trafic maritime
- Aquaculture
- Zone de vocation du DSF
- Aire protégée (N2000, RNN, APB)
- Zone de protection forte existante
- XXXX Enjeux écologiques forts ou majeurs spatialement discriminants à l'échelle d'un secteur :  
dunes hydrauliques, hermelles S. Alveolata, bancs de maërl récemment inventoriés, banquette à lanice, zostère marine, prés salés atlantiques, sédiments intertidaux, nidification et zone d'alimentation pour l'huîtrier pie et le cormoran huppé, site d'hivernage pour les oiseaux d'eau, zone de mue des macreuses noires, colonie de phoques
- Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime
- Zone d'importance forte pour la pêche (proposition CRPMEM)
- Zone d'importance stratégique pour la pêche (prop. CRPMEM)
- Zone d'importance pour la pêche (proposition État)



## Temps d'échanges : Questions/réponses

---

# Planification écologique: zones de protection forte

---

# Objectifs nationaux de développement de la protection forte

Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) 2030 :

- **30%** du territoire national (terre et mer) **en aires protégées** (33,4% réalisés).
- **10%** du territoire national **sous protection forte** (4,2% réalisés dont 4,1% en mer).

Cibles et définitions SNAP inscrites à l'art. L110-4 du code de l'environnement par la loi Climat et résilience.

# Définition de la protection forte

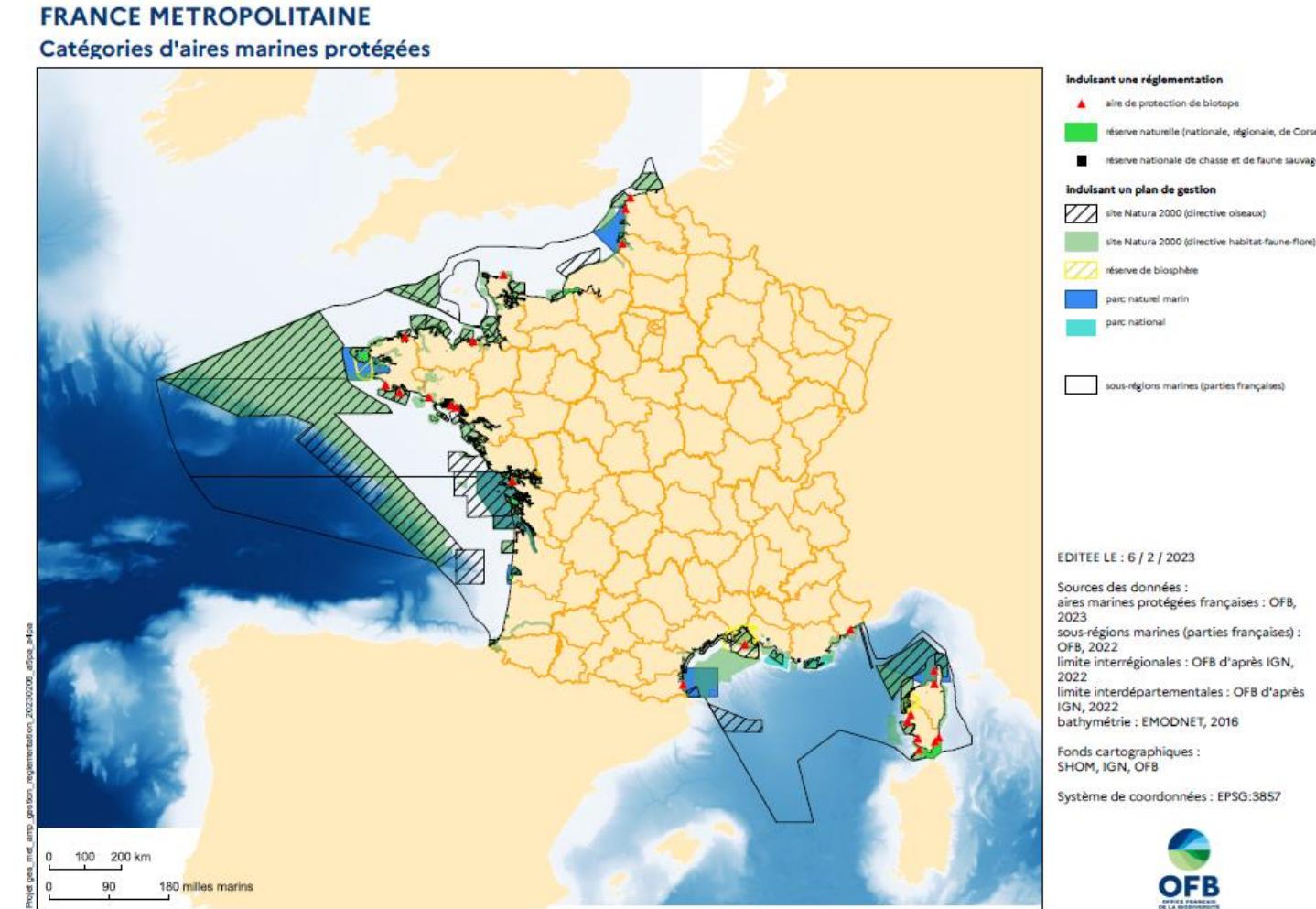
Décret n°2022-527 portant définition et modalités de reconnaissance de la protection forte.

- Article 1er : Est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les **pressions** engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont **absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées**, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.
- Reconnaissance d'espaces déjà protégés par des outils réglementaires (créés récemment ou antérieurs au décret).  
→ Exemples: *cœurs de parcs nationaux, arrêtés de protection de biotope.*

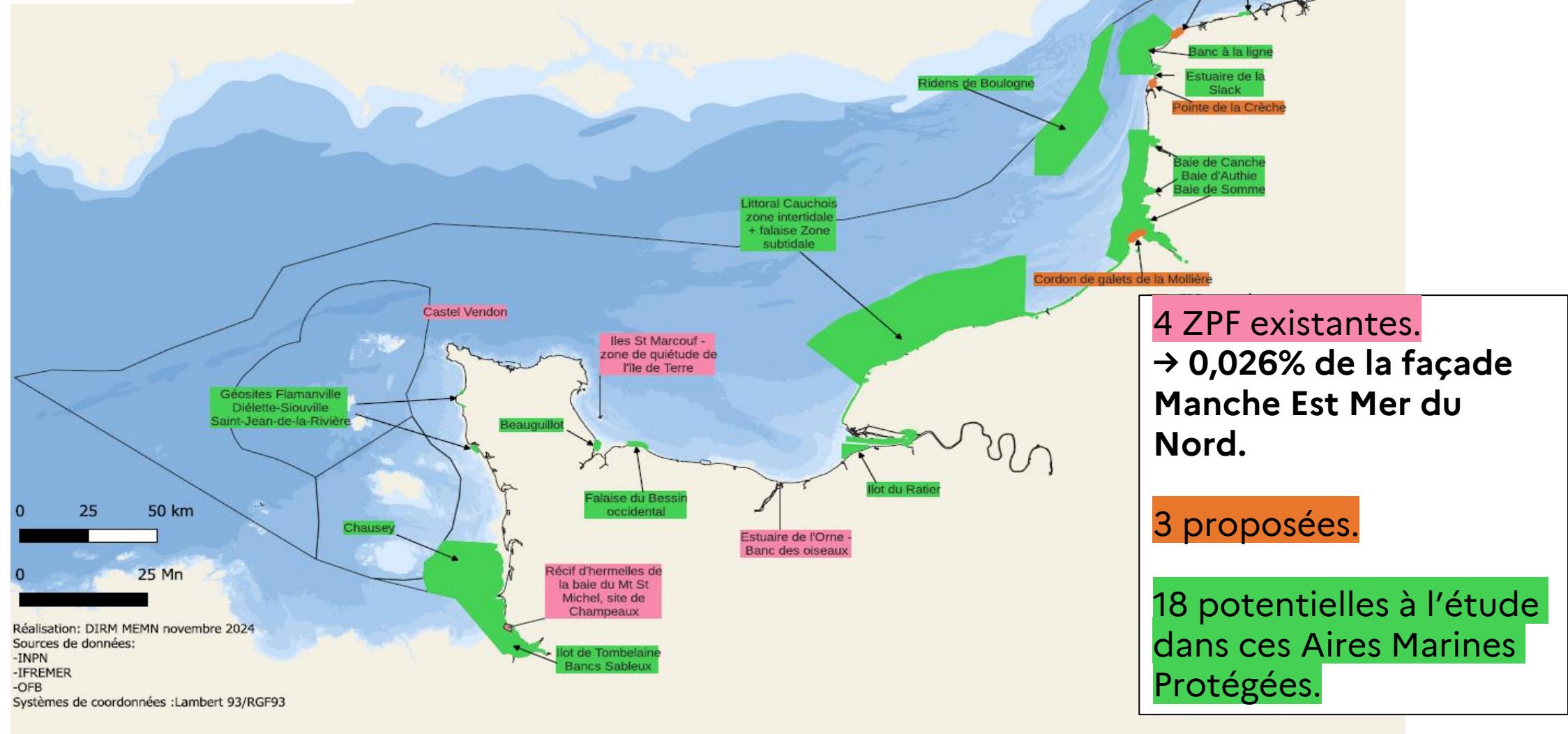
# Stratégie Nationale Mer et Littoral (SNML)

- Atteindre 5% de l'espace maritime hexagonal sous protection forte d'ici 2030 avec une contribution ambitieuse et équilibrée de chaque façade et bassin ultra-marin.
- Objectifs par façade d'ici 2027 :
  - Manche Est – Mer du Nord : 1%
  - Nord Atlantique – Manche Ouest : 3%
  - Sud Atlantique : 3%
  - Méditerranée : 5%

→ Cohérence avec les caractéristiques physiques et la concentration d'activités humaines.



# Zones de protection forte - Planification





## Temps d'échanges : Questions/réponses



---

# Planification énergétique de l'éolien en mer

## DREAL Normandie

---



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE

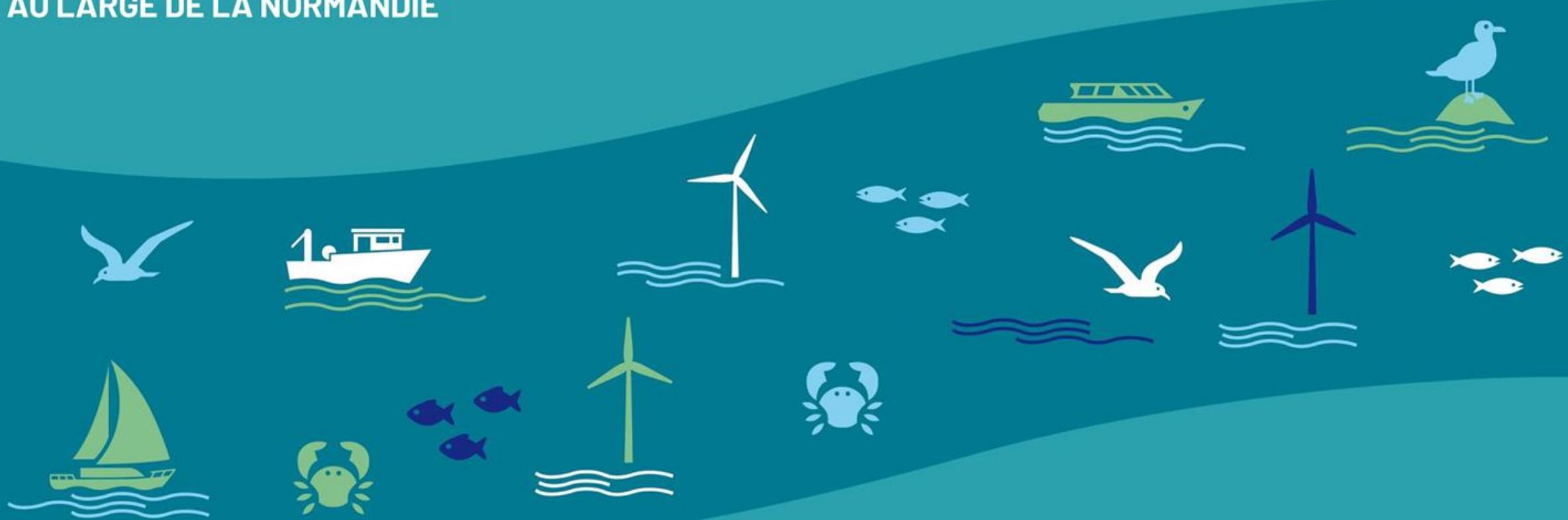
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Le réseau  
de transport  
d'électricité

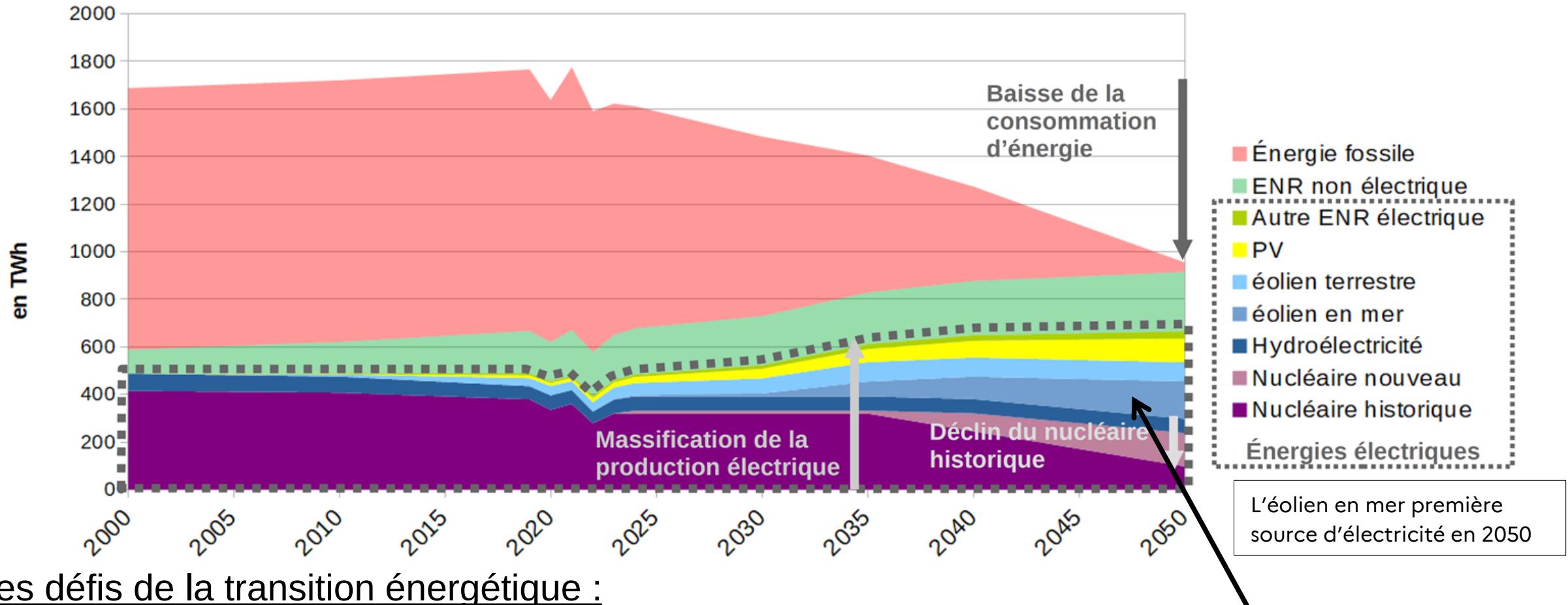
LA CNOP

## ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



# La décision ministérielle du 17/10/24

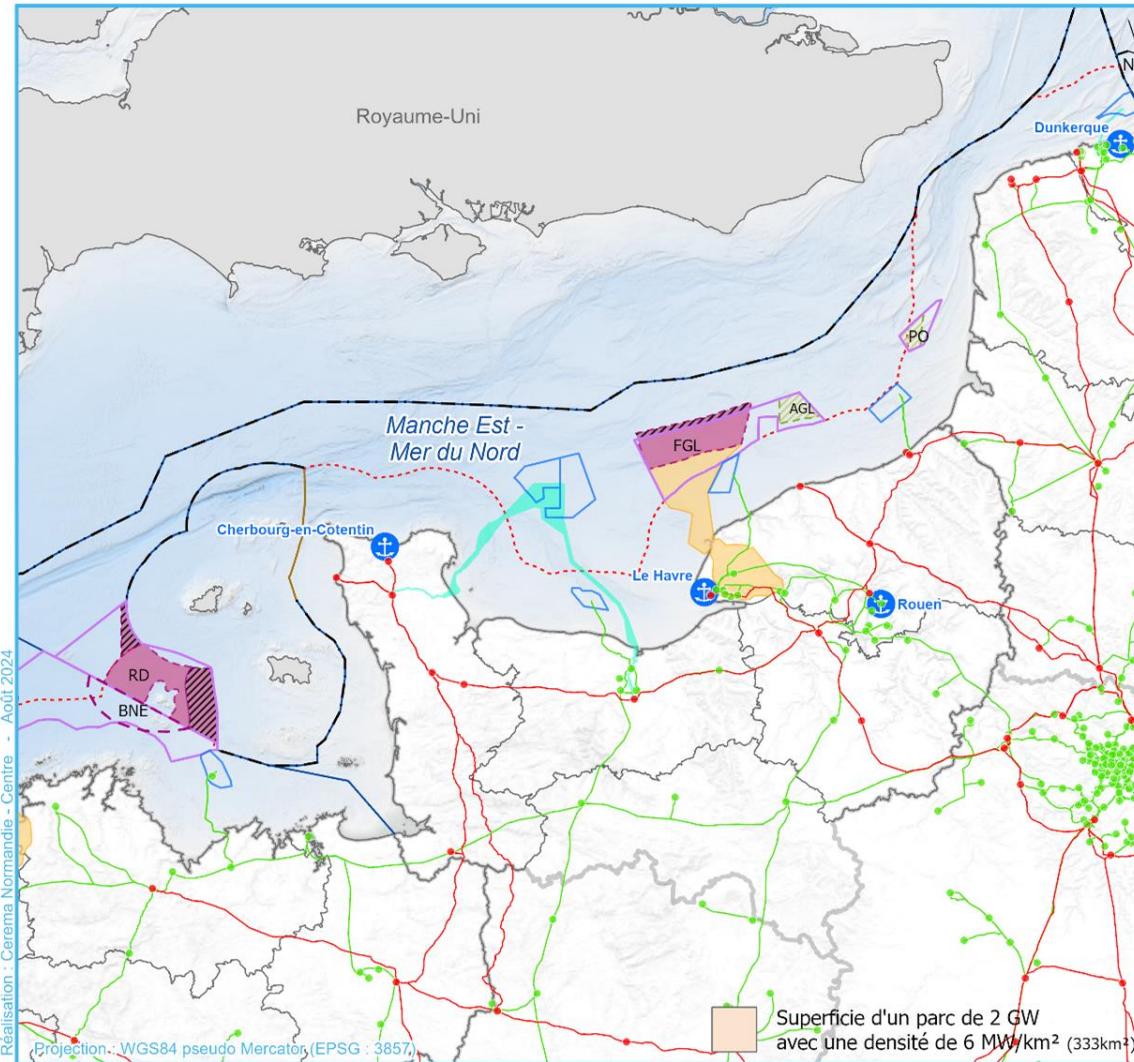
# L'éolien en mer une composante essentielle de la transition énergétique



## Les défis de la transition énergétique :

1. Baisser la consommation d'énergie (- 40 à 50 %)
2. Massifier la production électrique décarbonée dès 2035 (+ 40 à 50 %)
3. Faire face au déclin du nucléaire historique à compter de 2035

# La décision ministérielle du 17/10/24



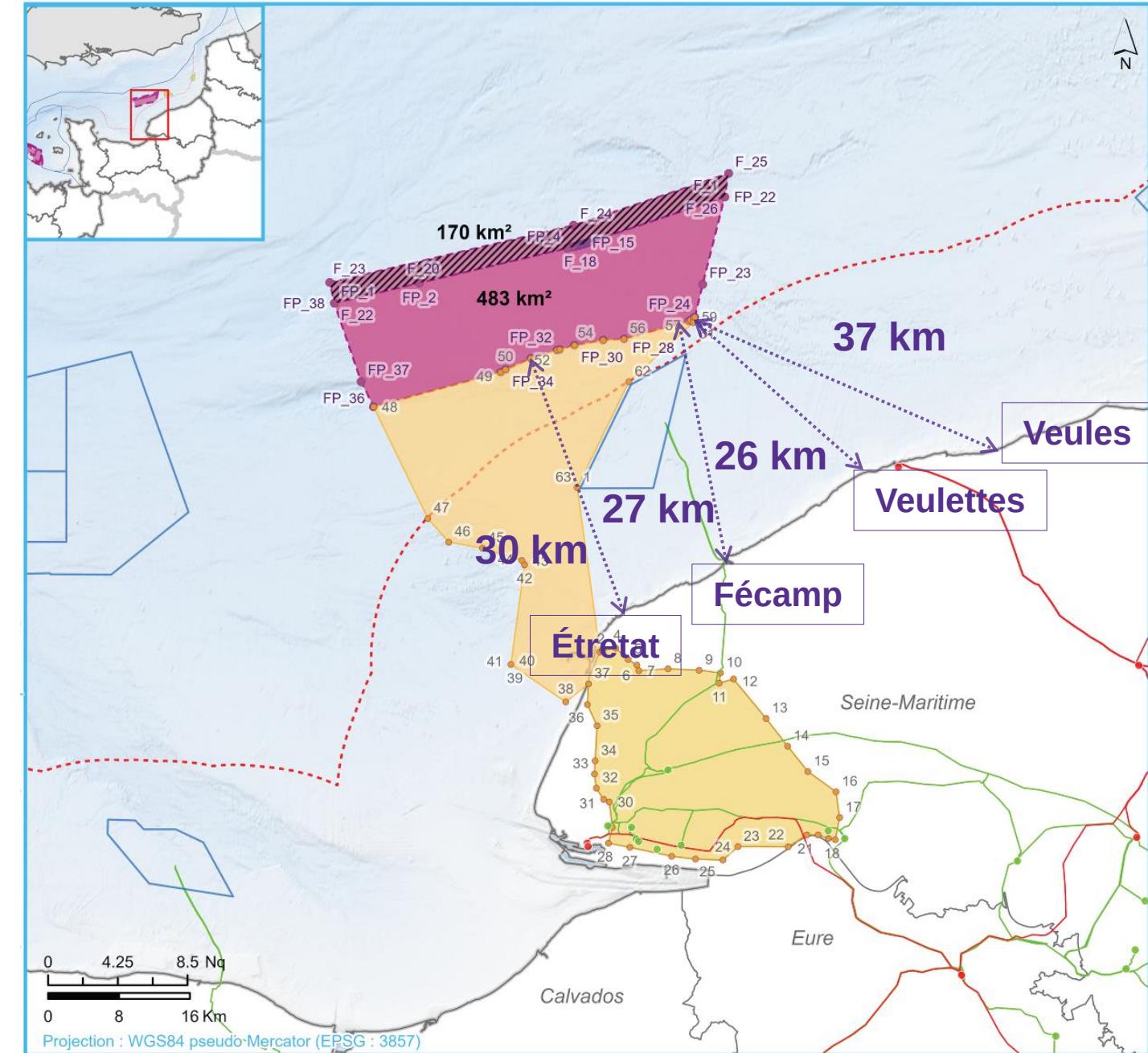
Zone	Surface (km <sup>2</sup> )	Puiss cible. (GW)
Roches-Douvres	506	Jusqu'à 3
Fécamp-Grand-Large	483 + 170	4
Albâtre-Grand-Large-Est	121	0,9
Picard-Opale	71	0,6

## Calendrier :

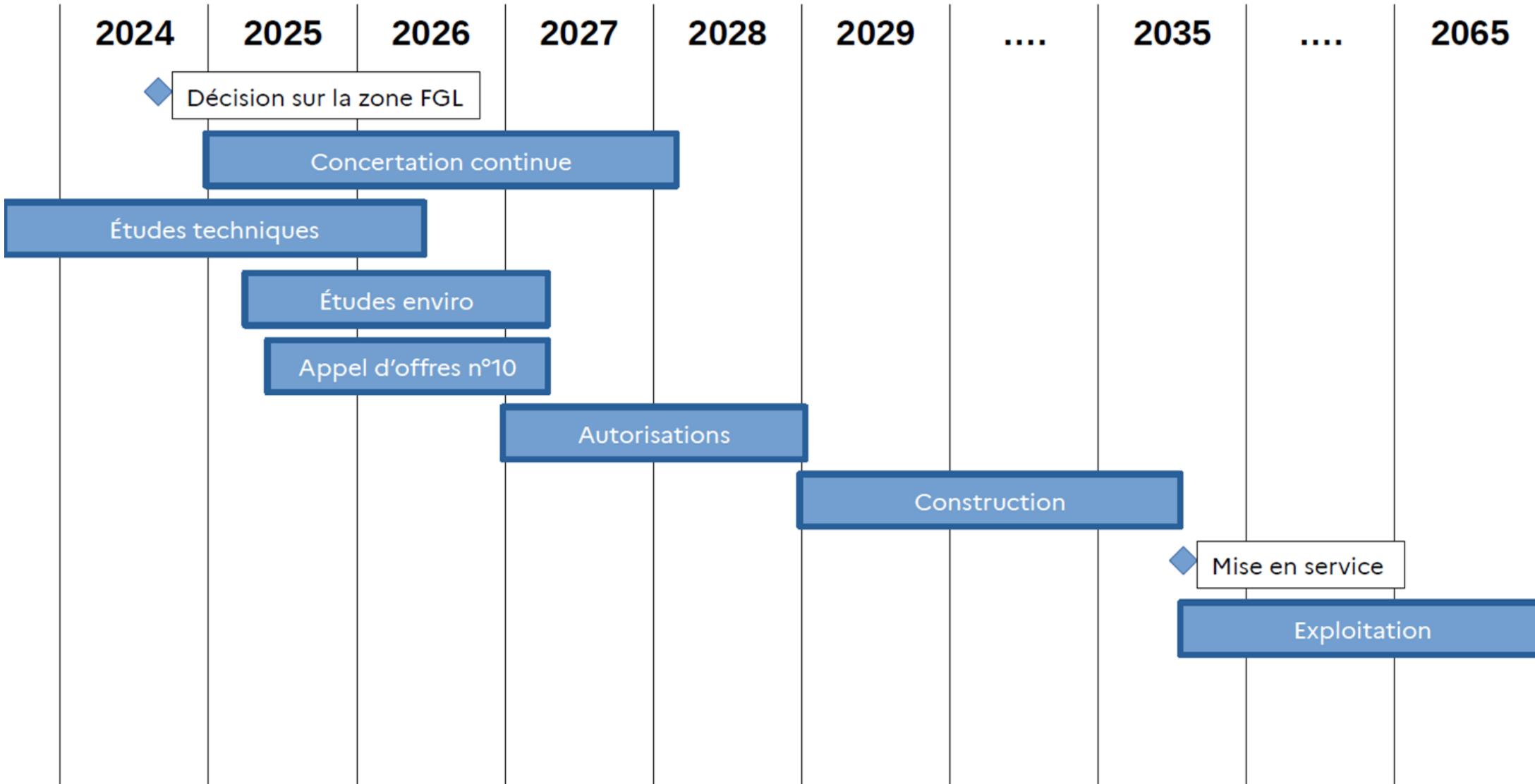
- ✓ Fécamp-Grand-Large, objet de l'AO 10 lancé en 2025 pour une mise en service en **2035**
- ✓ Roches-Douvres, objet de l'AO 11 lancé en 2027 ou après pour une mise en service en **2040**

# La zone FGL

- .Puissance cible : 4 GW
  - .Entre 450 km<sup>2</sup> et 600 km<sup>2</sup>
  - .Environ **175 éoliennes** de 23 MW et de 330 m en bout de pale
  - .Production annuelle de **16 TWh**
  - .Un investissement financier (parc + raccordement) d'environ **15 milliard d'€**
  - .**80 millions d'€ de taxe annuelle**  
(répartition en discussion)



# Le calendrier FGL



# La zone RD

.Puissance cible : 3 GW

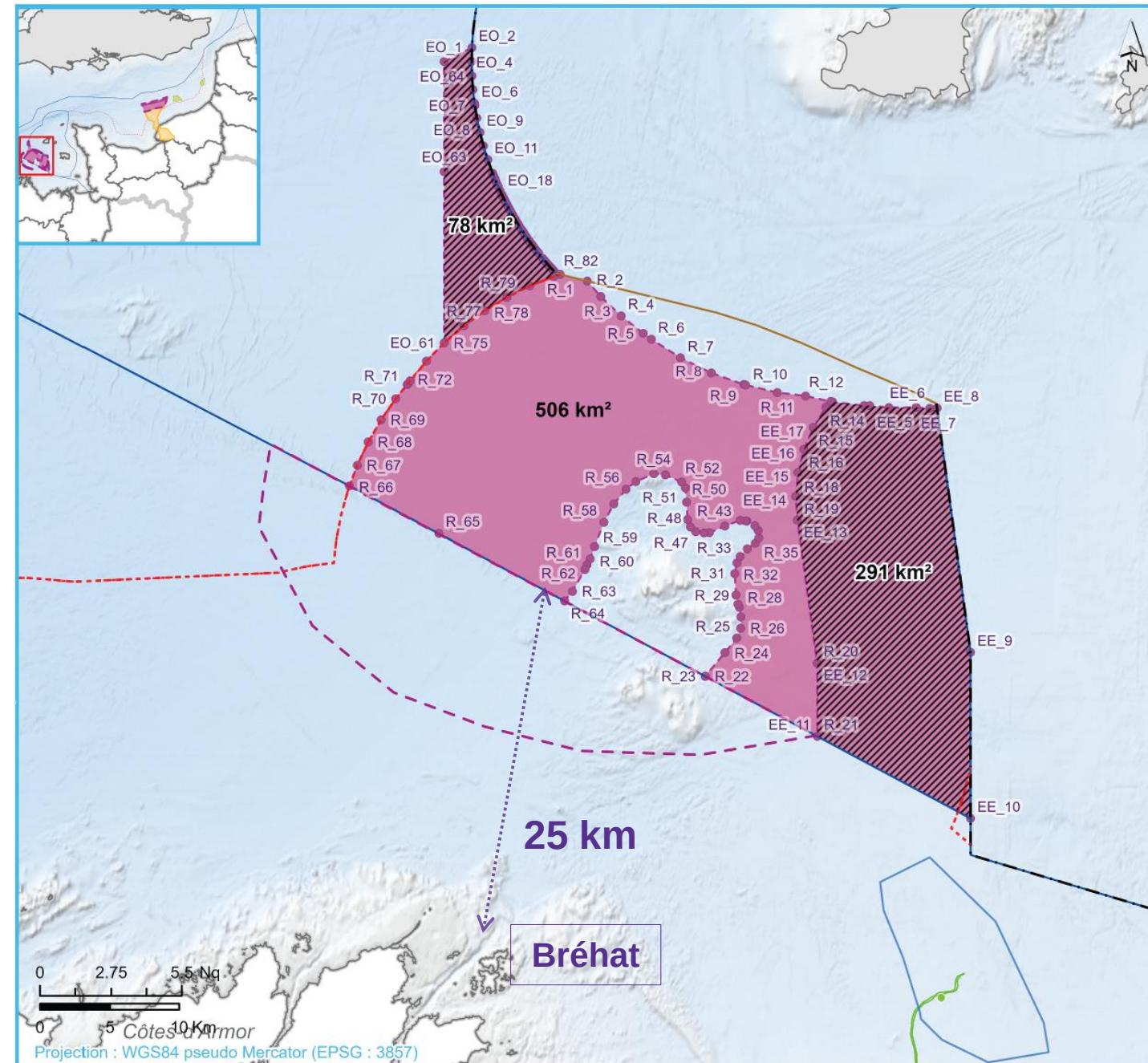
.Environ 450 km<sup>2</sup>

.Environ **130 éoliennes** de 23 MW  
et de 330 m en bout de pale

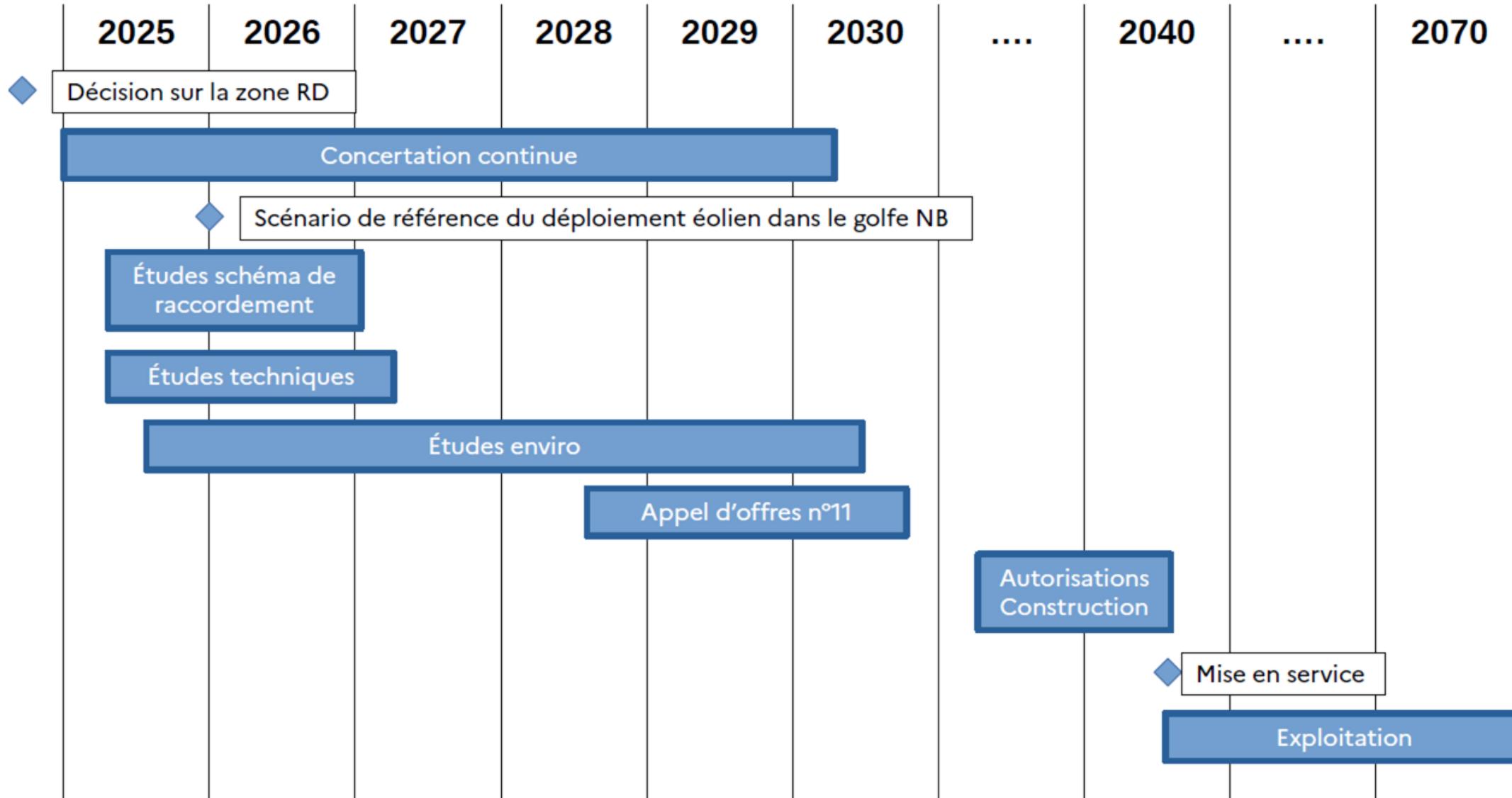
.Production annuelle de **12 TWh**

.**60 millions d'€ de taxe annuelle**

.Opportunité de projet commun avec  
les îles anglo-normande



# Le calendrier RD



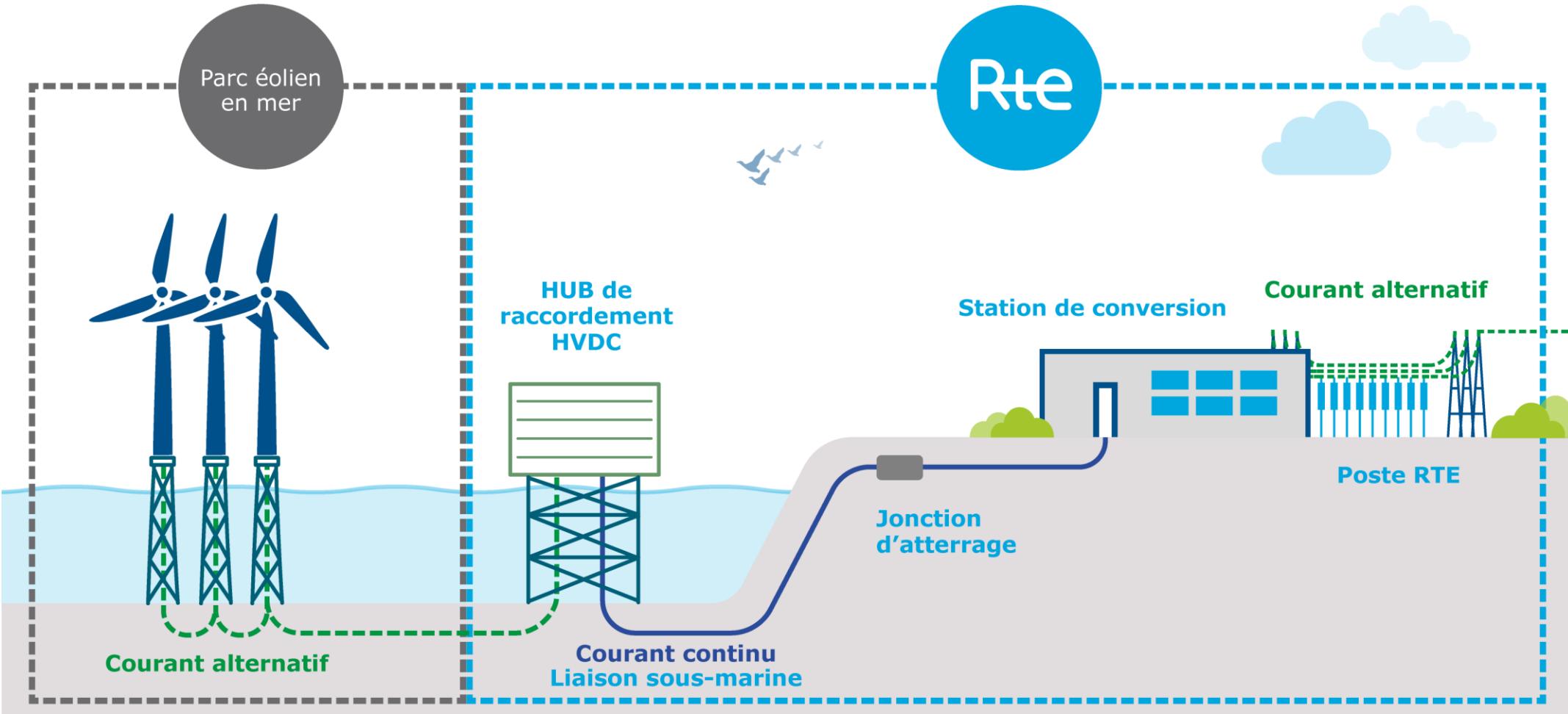


---

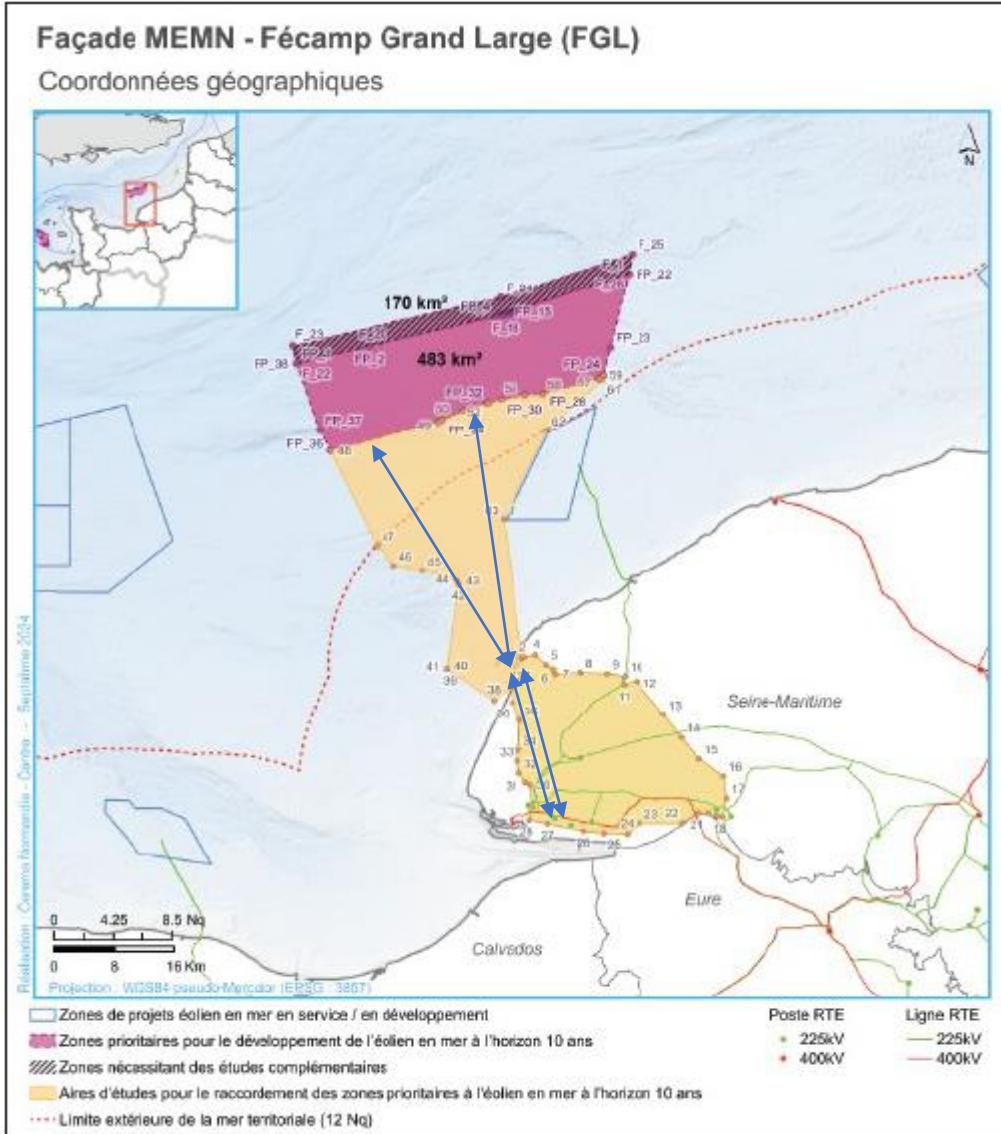
## Le raccordement de Fécamp Grand Large : Intervention RTE

---

# Les ouvrages d'un raccordement



# Le raccordement de Fécamp Grand Large



## Les ouvrages à planter :

- 2 postes en mer
  - 2 liaisons sous-marines en courant continu 525 kV de 2 GW
  - 2 jonctions d'atterrage situées dans le port d'Antifer
  - 2 liaisons souterraines en courant continu 525 kV de 2 GW
  - 2 stations de conversion sur la zone industrialo-portuaire du Havre à Sandouville

## Le Calendrier :

- Définition du fuseau de moindre impact: Octobre 2025
  - Etudes et autorisations: 2025-2026
  - Travaux: 2029-2034
  - Mise en service à partir de 2034



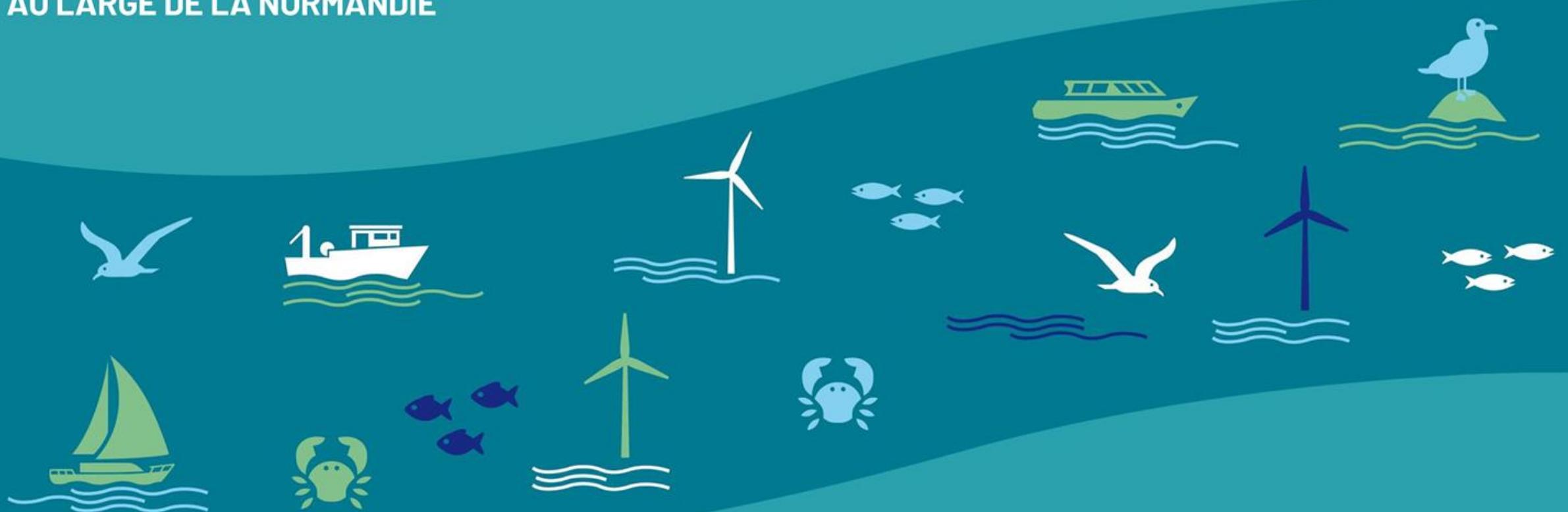
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Temps d'échanges :

## Questions/réponses l'éolien

ÉOLIENNES EN MER  
AU LARGE DE LA NORMANDIE





---

## Conclusion

---